

## Convention d'objectif de cemsuisse en chiffres

### Emissions de CO<sub>2</sub> issues de l'utilisation énergétique de combustibles fossiles

- Emissions de CO<sub>2</sub> en 1990 1 326 253 t
- Emissions de CO<sub>2</sub> en 2010 (objectif) 740 000 t
- **Réduction de 44,2%** (entre 1990 et 2010) **586 000 t**

### Emissions de CO<sub>2</sub> géogènes\*

- Emissions de CO<sub>2</sub> en 1990 2 524 283 t
- Emissions de CO<sub>2</sub> en 2010 (objectif) 1 760 000 t
- **Réduction de 30,3%** (entre 1990 et 2010) **764 000 t**

\* Les émissions géogènes résultent du traitement de matière première (pierre calcaire). La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> géogènes n'est pas prévue dans la loi sur le CO<sub>2</sub> ; cemsuisse propose une réduction substantielle à titre volontaire.

**Ainsi, la décision de cemsuisse de s'engager à limiter ses émissions de CO<sub>2</sub> fossiles (586 000 t) et ses émissions de CO<sub>2</sub> géogènes (764 000 t) porte sur 1 350 000 t de CO<sub>2</sub> au total.**

Au delà de cet objectif, cemsuisse s'engage auprès d'EnergieSuisse à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 213 000 t supplémentaires, lesquelles ne sont pas concernées par la menace d'une sanction. **En conséquence, l'entreprise s'engage à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 1 563 000 t au total.**

A titre de comparaison : selon la loi sur le CO<sub>2</sub>, les émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse doivent reculer de 10% entre 1990 et 2010, soit de quelque 4,3 millions de t au total.